

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 09 FEVRIER 2018**

N°2018- CC-2018-2S-DAJA-10

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Vendredi 09 du mois de Février à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - José SEVERIEN - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mmes Mariette MANDRET - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY - M. René NOEL.

EXCUSES : MM. Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN (Procuration à Teddy MARY) - Marie-Flore DESIREE (Procuration à Liliane MONTOUT) - Félicienne GANTOIS (Procuration à Paulette LAPIN) - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE (Procuration à Solaire COCO) - Mmes Nadia CELINI (Procuration à Jean-Pierre DUPONT) - Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mme Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mme Michelle MAXO - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE - Raymond PARSHAD - Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

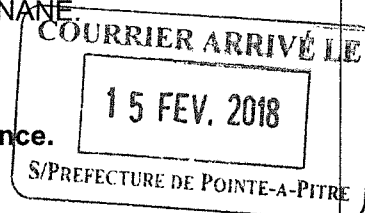
OBJET : CONVENTION CADRE DE GESTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT ET L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA RIVIERA DU LEVANT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5216-5, L 5216-7-1 et L. 5215-27 ;

Vu la délibération n°CC-2017-7S-DAJA-28 en date du 18 juillet 2017, portant institution de l'office de tourisme intercommunal de la communauté d'Agglomération la Riviera du Levant en Etablissement Public Industriel et Commercial ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) ;

Considérant le temps que requiert la mise en œuvre effective, par l'OTI, de ses



missions,

Considérant, de plus, que l'EPIC ne possède pas encore les capacités financières nécessaires à l'exercice de ces compétences ;

Considérant qu'il convient ainsi de mettre en place une coopération entre l'EPIC et la Communauté par le biais d'une convention de gestion ;

Le Conseil Communautaire,
Après discussion,

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser le Président à signer la convention de gestion à intervenir avec l'OTI de la CARL pour l'exercice de ses compétences obligatoires et facultative, d'un montant de 120 000 euros pour trois mois, renouvelables ;

Article 2 : Les crédits en résultant seront inscrits au budget communautaire.

Fait et délibéré à Gosier, le 09 Février 2018

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le, 15 FEV. 2018

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,
15 FEV. 2018

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT

